

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 février 2023
Compte rendu Presse

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSAY *procuration à Anne LE GRAND, Anne LE GRAND, Arnaud DUTOT* *procuration à Jeannine LECHEVALLIER*

Excusés : **Anne-Marie SAINT, Jacky VENGEONS**

Absent : **Jonathan WAGNER**

Patrick GROSS est désigné secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023

Adopté à l'unanimité par un vote à main levée.

Préambule :

Présentation des travaux de la Commission Qualité de Vie concernant l'avancement des propositions de composition d'un logo communal par notre graphiste. De nouvelles propositions vont être élaborées en prenant en compte les commentaires de l'assemblée.

Viabilisation du lotissement « JOUAN » - Approbation du DCE

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises établi par le Cabinet INFRA VRD relatif au projet de viabilisation du lotissement « JOUAN » secteur de Gaslonde comportant 13 lots en accession à la propriété.

Le montant des travaux répartis en 3 lots est estimé à 323 934.73 €. HT

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le DCE présenté ;
- charger Madame la Maire de lancer la consultation des entreprises ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Viabilisation du lotissement « JOUAN » - Attribution de la mission CSPS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour la mission de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) a été organisée pour les travaux de viabilisation du lotissement JOUAN et présente les offres reçues :

ENTREPRISE	Montant HT	Montant TTC
MESNIL SYSTEM	1 655.00 €	1 986.00 €
QUALICONSULT	1 890.00 €	2 268.00 €
DEKRA	Pas de réponse	Pas de réponse

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de retenir le bureau d'études MESNIL SYSTEM – 4 bis rue Jean Loret – 50500 CARENTAN d'un montant de 1 655.00 € HT soit 1 986.00 € TTC. Ce prestataire devra établir proprement le PGCSPS, document qui sera joint au dossier de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Approbation du DCE pour les travaux de viabilisation du secteur « Les Planquettes » et demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Pôle de Services

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a validé le DCE de l'opération de viabilisation du secteur « Les Planquettes » consistant à créer un lotissement en accession à la propriété de 15 lots mixé avec quatre macros lots destinés chacun à la construction de 5 logements HLM et précise que l'appel est lancé.

Afin d'optimiser le financement de cette opération et de percevoir le solde des subventions au titre du Contrat de Pôle de Services signé avec le CD 50, elle précise qu'il y a lieu de modifier le périmètre des travaux des deux tranches : une première phase ferme à engager dès maintenant et une tranche conditionnelle. La tranche ferme concerne quatre macros lots de 5 logements sociaux et 6 parcelles en accession à la propriété. Les travaux de la tranche conditionnelle concernent la viabilisation de 9 parcelles en accession à la propriété. Il est apparu également que chacun des logements des macros lots devait être doté d'un branchement assainissement dédié alors que le projet déjà présenté en prévoyait un par macro lot.

LOT n° 1 :

Tranche A – lotissement 6 lots :	14 505.90 € HT
Tranche A – macrolots 20 lots :	328 539.88 € HT
Tranche B – lotissement 9 lots :	210 486.05 € HT
Soit un montant total du lot 1 à :	653 524.83 € HT

LOT n° 2 :

Tranche A – lotissement 6 lots :	31 826.20 € HT
Tranche A – macrolots 20 lots :	81 079.50 € HT
Tranche B – lotissement 9 lots :	<u>37 454.40 € HT</u>
Soit un montant total du lot 2 à :	150 451.10 € HT

Concernant le lot n° 3 nous avons :

Tranche A – lotissement 6 lots :	660.50 € HT
Tranche A – macrolots 20 lots :	20 733.55 € HT
Tranche B – lotissement 9 lots :	19 461.40 € HT
Soit un montant total du lot 3 à :	40 855.40 € HT

Le montant global de l'opération s'élevant à 844 831.33 € HT.

Madame la Maire précise au Conseil Municipal que les travaux de viabilisation des quatre macros lots de la tranche ferme sont éligibles au financement du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Contrat de Pôle de Services – volet 1 attractivité.

En conséquence le plan de financement des travaux de la tranche ferme concernant les quatre macros lots destinés aux logements HLM s'établit comme suit :

-	<u>Dépenses</u>	
-	Macros lots pour Logements Hlm	
-	Lot 1	328 539.88 € HT
	Lot 2	81 079.50 € HT
	Lot 3	20 733.55 € HT
	Total	430 352.93 € HT
-	Recettes	
o	CONSEIL DEPARTEMENTAL CPS solde	90 997.00 €
	Sur partie logement HLM	
o	AUTOFINANCEMENT	339 355.93 €
	▪ TOTAL HT	430 352.93 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les modifications du DCE présenté ;
- valider le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- solliciter une subvention de 40 % plafonnée à 90 997 € auprès du Conseil Départemental de la Manche au titre du volet 1 attractivité du Contrat de Pôles de Services ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Viabilisation du lotissement « CARBONNEL » - Attribution de la mission CSPS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour la mission de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) a été organisée pour les travaux de viabilisation du lotissement « CARBONNEL » et présente les offres reçues :

ENTREPRISE	Montant HT	Montant TTC
MESNIL SYSTEM	1 895.00 €	2 274.00 €
QUALICONSULT	2 520.00 €	3 024.00 €
DEKRA	Pas de réponse	Pas de réponse

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de retenir le bureau d'études MESNIL SYSTEM – 4 bis rue Jean Loret – 50500 CARENTAN d'un montant de 1 895.00 € HT soit 2 274.00 € TTC.

Ce prestataire devra établir propriétairement le PGCSPPS, document qui sera joint au dossier de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Adoption du DCE relatif au contrat de concession du service public d'assainissement collectif

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises établi par le Cabinet ADM CONSEIL pour le renouvellement du contrat de concession du service public d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le DCE présenté ;
- charger Madame la Maire de lancer la consultation des entreprises ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Approbation du règlement de la foire Sainte Opportune

Suite aux décisions prises par le Conseil Municipal le 17 janvier 2023 concernant la future organisation des foires Sainte Opportune, Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement de la foire actualisé ainsi que les consignes de sécurité applicables aux exposants.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le règlement de la foire Sainte Opportune et les consignes de sécurité tels que présentés ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Tarifs 2023 des droits de place de la foire Sainte Opportune

Madame la Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal les propositions tarifaires suivantes pour la foire Sainte Opportune 2023

Foire Ste Opportune		TARIFS 2019	Proposition Tarifs 2023
Animaux			
chiens à l'unité	l'unité	2.50 €	2.50 €
Forfait présence			9.00 €
volailles et petits animaux	l'unité	0.20 €	0.20 €
Chiens volailles aliments dans grillage dédié	le ml	6.60 €	7.00 €
	minimum	20.00 €	21.00 €
stationnement			

voitures - camionnettes et petite remorque	l'unité	gratuit	gratuit
camion et tracteur remorque	l'unité	gratuit	gratuit
Véhicules et/ ou remorques dans parc à chiens par jour	l'unité	6.00 €	8.00 €
Fête foraine			
Gros métiers	le m ²	0.65 €	0.65 €
	minimum	27.00 €	27.00 €
Manèges enfants	le m ²	0.65 €	0.65 €
	minimum	27.00 €	27.00 €
loteries, jeux	le ml	3.80 €	3.80 €
	minimum	19.50 €	19.50 €
alimentation	le ml	4.10 €	4.10 €
	minimum	20.50 €	20.50 €
Déballages			
Déballage (allées principales)	le ml	4.10 €	5.00 €
	minimum	20.50 €	20.00 €
Expositions			
Matériel agricole	le m ²	0.76 €	0.80 €
	minimum	57.00 €	60.00 €
Loisirs - plaisance - bâtiments préfabriqués - jardins - motoculture	le m ²	0.76 €	0.80 €
	minimum	57.00 €	60.00 €
Expositions diverses - ventes publicitaires - habitat - hangars	le m ²	0.76 €	0.80 €
	minimum	57.00 €	60.00 €
Voitures - Camions	le m ²	0.76 €	0.80 €
	minimum	57.00 €	60.00 €
Travaux publics - levage - manutention	le m ²	0.76 €	0.80 €
	minimum	57.00 €	60.00 €
Tentes buvettes vins			
Petite buvette (sauf foirail)	l'unité	47.00 €	45.00 €
Petite buvette avec tables (sauf foirail)	l'unité	47.00 €	55.00 €
Tentes - restaurants	le m ²	0.64 €	0.64 €
	minimum	81.50 €	85.00 €
Marchands de vin	l'unité	35.00 €	35.00 €
	minimum		
Alimentation			
Boulangers - pâtisseries	le ml	16.65 €	16.50 €
Grilleurs - friteurs - kébabs - galette - pizza	le ml	20.50 €	21.00 €
Rôtisseurs d'agneau	le ml	24.50 €	24.50 €
Fruits allée des rôtisseurs - fromages - huitres - autres	le ml	4.10 €	5.00 €
Droits d'inscription			
		9.00 €	10.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Réflexion concernant l'instauration d'un zonage « zone bleue » ou « arrêt minute »

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion organisée le 24 janvier 2023 avec les commerçants communaux pour évoquer les difficultés qu'ils rencontrent actuellement.

Afin de rendre plus attractive la zone de commerce de la place Saint-Cloud, une discussion va être engagée avec les commerçants pour réfléchir à l'instauration d'une zone bleue ou de place arrêt minutes place Saint -Cloud afin de réserver le parking aux personnes fréquentant les commerces.

Feu d'artifice pour la Foire à Tout 2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que l'association « Lessay Animation » organise sa traditionnelle « Foire à Tout » le samedi 15 juillet 2023 dans le bourg.

Cette manifestation est clôturée par un feu d'artifice, financé jusqu'à présent par la Commune de Lessay.

Considérant le travail d'animation réalisé par l'association et ses moyens Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre à sa charge à nouveau pour l'édition 2023 les couts suivants :

- le feu d'artifice	6 949.51 € TTC
- sa sonorisation	600.00 € TTC
- l'assurance annulation	208.49 € TTC
soit un cout total de	7 758.00 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le devis établi par LOCATECH d'un montant global de 7 758.00 € TTC pour le feu d'artifice qui sera tiré sur le plan d'eau le samedi 15 juillet 2023 ;
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 19 voix pour et une abstention (Jocelyne DE SOUSA) par un vote à main levée.

Modification de la régie de recettes pour la location des salles communales (Espace Culturel, salle Saint-Cloud, pépinière d'entreprises, salle d'Angoville sur Ay), le recouvrement des objets détériorés ou de ménage, vente de places de spectacles, produits annexes, la location de deux logements meublés 8 personnes et de logements meublés 4 personnes et la redevance pour mise en fourrière des chiens dans le chenil communal

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2021, il a été institué une régie de recettes pour la location des salles communales (Espace Culturel, salle Saint-Cloud, pépinière d'entreprises, salle d'Angoville sur Ay), le recouvrement des objets détériorés ou de ménage, la vente de places de spectacles, les produits annexes, la location de deux logements meublés 8 personnes et de logements meublés 4 personnes et la redevance pour mise en fourrière des chiens dans le chenil communal.

Elle informe le Conseil Municipal de la nécessité d'étendre l'autorisation d'encaissement de recettes supplémentaires ;

à savoir :

- facturation d'interventions des services techniques : travaux de récupération, tri, transfert à déchetterie de déchets non collectés ou abandonnés selon les tarifs votés par délibération en date du 14 avril 2021 ;

- facturation de frais de maintien de la salubrité publiques (nettoyage de voies) selon tarifs votés par délibération en date du 21 septembre 2021 ;
- facturation de travaux d'élagage effectués d'office au tarif de 1.74 € le ml ;
- vente de concessions, cases columbarium, caveaux, cavurnes dans les trois cimetières communaux.

Vu, l'avis conforme de Madame la responsable du Centre Comptable Public de Coutances en date du 6 février 2023 ;

Le Conseil Municipal est invité à :

Modifier l'article 1^{er} de la délibération du 14 décembre 2021 ainsi :

Article 1^{er} :

Changement du nom de la régie qui s'intitule : Régie de produits divers

Article 2 :

A compter de ce jour, la régie encaisse les produits suivants :

- la location des salles communales (Espace Culturel, salle Saint-Cloud, pépinière d'entreprises, salle d'Angoville sur Ay) ;
- le recouvrement des objets détériorés ou de ménage ;
- la vente de places de spectacles et produits annexes ;
- la location de logements meublés dans le village « Les Pins » ;
- la perception des redevances pour mise en fourrière des chiens et chats ;
- facturation des interventions des services techniques.
 - o facturation d'interventions des services techniques : travaux de récupération, tri, transfert à déchetterie de déchets non collectés ou abandonnés selon les tarifs votés par délibération en date du 14 avril 2021 ;
 - o facturation de frais de maintien de la salubrité publiques (nettoyage de voies) selon tarifs votés par délibération en date du 21 septembre 2021 ;
 - o facturation de travaux d'élagage effectués d'office au tarif de 1.74 € le ml ;
- vente de concessions, cases columbarium, caveaux, cavurnes dans les trois cimetières communaux.

Les autres articles de la délibération en date du 14 décembre 2021 restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Tarif de location électricité comprise dans les meublés « Les Pins »

Madame la Maire indique au Conseil Municipal de la demande de location de meublés « Les Pins » par des travailleurs saisonniers et explique qu'il convient de réviser le montant des loyers pour prendre en compte l'augmentation des charges d'électricité pour couvrir les frais de chauffage et propose les tarifs de locations suivants, applicables pour tous les futurs contrats :

	MONTANT HT Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	MONTANT HT Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	
Tarif location par logement avec l'espace culturel	Forfait de 300 € pour 1 à 2 nuitées maxi	Forfait de 320 € pour 1 à 2 nuitées maxi	Ménage après départ inclus

Location au CPIE	100 € par nuitée	100 € par nuitée	Ménage à charge du CPIE
Tarif location exceptionnelle d'un petit logement	350 € par mois 87.50 € par semaine	500 € par mois 120.00 € par semaine	Ménage à charge du sortant
Tarif location exceptionnelle d'un grand logement	700 € par mois 175.00 € par semaine	900 € par mois 225.00 € par semaine	Ménage à charge du sortant
DEPOT DE GARANTIE	Dépôt de garantie exigé pour l'ECES	Dépôt de garantie exigé pour l'ECES	

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les tarifs de location des meublés « Les Pins » tels que présentés ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Location du logement communal du 24 rue du Presbytère (relogement suite incendie)

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison des travaux de la salle polyvalente d'Angoville sur Ay il avait été décidé de ne pas relouer le logement sis au 24 rue du Presbytère au départ de la locataire.

Elle informe le Conseil Municipal qu'elle est sollicitée pour louer ce logement à une famille dont l'habitation vient d'être détruite par un incendie.

Elle précise que le couple qui possède plusieurs animaux de compagnie n'a pas trouvé de relogement pérenne pour le moment.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Madame la Maire à louer le logement sis au 24 rue du Presbytère en veillant à ce que la famille soit consciente des nuisances qui vont occasionnées par les travaux ;
- fixer le montant du loyer à 418 € par mois ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.